



Département des fabriques de l'Église catholique de Québec, 1073, René-Lévesque Ouest, Sillery, G1S 4R5  
www.diocesequebec.qc.ca fabriques@diocesequebec.qc.ca Téléphone 688-1211, postes 213, 247, 288,

télécopieur 688-1399

## Lancement officiel du programme paroissial de dons planifiés

C'est en présence de nombreux invités de fabriques de paroisse et de groupes partenaires que M. le Cardinal Marc Ouellet a lancé officiellement, par une conférence de presse, le 9 février 2005, le programme de dons planifiés pour les paroisses de l'Église catholique de Québec. L'activité a eu lieu à l'Observatoire de la capitale, à Québec.

Pour faire face aux défis financiers auxquels les paroisses sont confrontées, le programme de dons planifiés est conçu pour assurer la pérennité des paroisses de l'Église catholique de Québec. Dans les années à venir, le financement des paroisses constituera un enjeu majeur pour l'Église catholique de Québec. Outre la baisse des ressources financières, les paroisses sont continuellement confrontées à une augmentation de leurs dépenses.

Rappelons que le programme consiste à sensibiliser les donateurs potentiels aux diverses formes de dons planifiés, les plus répandus étant les dons testamentaires pour soutenir à long terme les fabriques de paroisse. Ce projet novateur permet en quelque sorte à chaque paroisse de constituer sa propre fondation. Les sommes recueillies par ce programme ne serviront pas à défrayer les coûts d'opération déjà couverts par les campagnes de financement annuelles, mais permettront aux futurs administrateurs d'avoir les ressources financières nécessaires pour l'évangélisation, les projets pastoraux, l'initiation chrétienne, l'aide aux démunis et la sauvegarde du patrimoine religieux.

Actuellement, plus de trente paroisses sont en phase d'implantation d'un programme de dons planifiés.

Le programme s'inscrit également dans la foulée du Congrès d'orientation pour l'avenir des paroisses de 2004, qui préconisait la mise en place de nouvelles formules de financement pour les paroisses.

Voici quelques extraits de la conférence de presse :

### Extrait du discours de M. le Cardinal Marc Ouellet

"Comme premier pasteur de l'Église catholique de Québec, je suis conscient que de grands défis nous attendent dans le futur, que ce soit au niveau de notre patrimoine, de l'évangélisation ou des ressources financières. L'automne dernier, lors de notre Congrès d'orientation sur l'avenir des paroisses, il nous est apparu des plus importants d'être novateur et de chercher dès maintenant de nouvelles formules de financement pour les paroisses. Nous en sommes maintenant à l'application des résultats du Congrès, et les dons planifiés s'inscrivent dans cette démarche... J'invite d'abord toutes les paroisses du Diocèse à participer à ce programme et à se joindre au mouvement. Le programme que nous proposons est une formule efficace, créé pour et par les paroisses... Je m'adresse également aux donateurs potentiels... Les raisons de donner à sa paroisse sont multiples. D'abord, pour s'assurer que notre patrimoine culturel et spirituel soit encore bien vivant dans les décennies qui suivront. Mais surtout, pour que les bénévoles oeuvrant en paroisse continuent d'aider les plus démunis, de briser l'isolement, d'offrir la formation nécessaire aux sacrements du baptême, de la première communion, du mariage. C'est une façon de transmettre ses valeurs aux futures générations."

### Extrait du témoignage de M. Maurice Breton, participant au programme de dons planifiés en faveur de la fabrique de Saint-Éphrem de Beauce.

"Après discussion avec mon épouse, nous avons décidé de participer au programme des dons planifiés par la formule du legs testamentaire d'une partie de notre héritage brut. Cette forme de participation est simple et ne coûte rien de notre vivant. Il suffit de prendre le temps de le consigner dans notre testament et de le faire savoir au Comité des Dons Planifiés de notre paroisse... Il était important pour nous de faire notre part pour la continuité de l'Église dans sa forme pastorale mais aussi dans sa forme physique, par la présence des édifices religieux dans nos paroisses et nos municipalités.  
... Nous n'avons pas besoin d'être riche pour faire un legs testamentaire et chaque don fait une différence."

<b>Dans ce numéro</b>	
<b>Lancement du programme paroissial de dons planifiés</b>	<b>1</b>
<b>Accès des églises aux personnes malentendantes</b>	<b>2-3</b>
<b>Reçu de charité</b>	<b>3</b>
<b>Campagne de financement par dons 2005</b>	<b>4</b>
<b>Rappels</b>	<b>4</b>
<i>En annexe au bulletin : nouveau dépliant pour les dons planifiés</i>	

### Extrait de celui de M. Claude Laliberté, d.p., économiste diocésain

Les membres des assemblées de fabriques des paroisses, (environ 1500 bénévoles y sont impliqués) font des efforts constants pour assurer une saine gestion financière par le contrôle des dépenses... les coûts liés à l'énergie... les réparations majeures et les investissements pour le maintien du patrimoine... auxquelles dépenses il faut ajouter bien sur les sommes nécessaires pour la nouvelle évangélisation, les projets pastoraux et l'initiation chrétienne. Devant cet état de fait, il devenait donc impératif de trouver de nouvelles sources de financement qui permettent aux paroisses de jouer pleinement leur rôle...

Le programme de dons planifiés ... fait suite aux recherches du Comité diocésain des dons planifiés ainsi qu'à un projet pilote mené par le Département des fabriques ... Le programme paroissial de dons planifiés est un ensemble d'éléments qui ont pour objectif d'augmenter la part, entre autres, de dons testamentaires et de dons par assurance-vie pour soutenir à long terme les fabriques de paroisse...

Les paroisses qui réalisent un programme de dons planifiés s'engagent à utiliser les dons recueillis en les capitalisant afin d'assurer la pérennité de l'œuvre de l'Église et de la paroisse pour les besoins pastoraux et matériels à court, moyen et long terme. Les sommes recueillies ne servent donc pas à défrayer les coûts d'opération que les campagnes de financement annuelles assurent... Claude Lestage est conseiller et offre de la formation."

## Favoriser l'accès des églises aux personnes malentendantes

En décembre 2004, l'Association des malentendants québécois, appuyée par l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec, a demandé l'appui du diocèse pour favoriser l'accès des églises aux personnes malentendantes.

Avec le présent Mémo-AF, les fabriques reçoivent l'invitation de doter leur église d'un système de diffusion qui s'ajoute au système de son. Cet appareil permet aux personnes malentendantes de mieux participer aux activités de culte et de pastorale.

Les documents qui suivent sont:

- 1- La lettre d'appui de M. le Cardinal à la demande de l'A.M.Q.
- 2- La lettre de demande aux fabriques
- 3- Une description de l'appareil et de la façon de se le procurer.

Le Département espère que les fabriques se montreront sensibles à cette demande et qu'elles accepteront de procéder à l'achat de cet équipement qui, somme toute, n'exige pas de changement à l'installation actuelle du système de son et est très raisonnable en terme de coûts d'acquisition.

### 1- Lettre de M. le Cardinal

Québec, le 18 janvier 2005

#### Aux responsables des assemblées de fabriques,

C'est avec un vif intérêt que j'ai pris connaissance des démarches entreprises par l'Association des malentendants québécois afin de favoriser l'accessibilité des lieux de cultes aux personnes malentendantes.

Comme pasteur, je suis conscient que plusieurs personnes malentendantes de notre diocèse assistent à des célébrations ou à des activités de leur communauté chrétienne. Toutes les initiatives visant l'épanouissement et l'intégration de ces personnes méritent d'être encouragées et soulignées. C'est pourquoi je donne mon appui cordial à la demande de l'Association des malentendants québécois pour que les lieux de culte du Diocèse de Québec soient dorénavant équipés, dans la mesure du possible, d'un système d'amplification pour les malentendants.



Marc Cardinal Ouellet  
Archevêque de Québec



### 2- Demande de l'A.M.Q.

#### Association des malentendants québécois

en collaboration avec l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec

Aux fabriques de paroisse,

L'Association des malentendants québécois et l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec ont déposé un document auprès du Diocèse de Québec, proposant aux églises d'installer des systèmes d'amplification qui favoriseraient une meilleure réception pour les personnes malentendantes.

Près de 10% de la population compose actuellement avec des troubles auditifs, et plus de 20% des personnes de 65 ans ont subi une perte significative de leur audition. Afin d'offrir une plus grande accessibilité des lieux de culte aux personnes souffrant de problèmes d'audition, nous souhaitons que, dans un proche avenir, les églises soient équipées d'un système d'amplification pour les malentendants. Nous espérons que cette demande portera fruits et que bientôt, les personnes malentendantes pourront avoir accès au contenu des célébrations vécues dans nos églises.

Étant donné que les problèmes d'audition chez les individus ne sont pas visibles, on est porté à les oublier comparativement à certains handicaps comme ceux des personnes aveugles ou en chaise roulante. Les malentendants ont parfois tendance à s'isoler et pour

faciliter leur intégration, il est très important, même primordial, de leur offrir l'accessibilité aux lieux publics, surtout les églises qui habituellement, sont ouvertes et accueillantes aux gens qui vivent des difficultés.

Nous faisons cette démarche pour le bien-être de toutes les personnes malentendantes vivant sur le territoire du diocèse de Québec et de celles qui viennent de l'extérieur pour nous visiter. Nous voulons que nos assemblées chrétiennes qui réunissent un grand nombre d'aînés, soient vraiment accueillantes aux personnes aux prises avec des problèmes auditifs. Il existe des moyens pour que ces personnes soient davantage participantes dans les assemblées et ces moyens ne sont pas nécessairement dispendieux. Pour réussir cette amélioration, dans la majorité des cas, il ne faut que l'ajout d'un petit appareil au système d'amplification de l'église.

Nous proposons que tous les lieux de culte du Diocèse de Québec soient équipés d'un système d'amplification pour les malentendants. Après études, nous recommandons le système décade M.F. MS-100. Ce système n'exige pas d'installation permanente et nécessite peu d'entretien. Il est discret et ne modifie en rien l'architecture des lieux de culte et il peut facilement être transporté d'une salle à l'autre. Il couvre un rayon d'environ un kilomètre et est peu sensible aux

interférences. Il convient à différents types de surdit  et peut s'utiliser avec diff rents coupleurs tels que casque d' coute, collier d'induction, silhouette, fil avec sabot, fil d'implant cochl aire, etc.

L'Association des malentendants qu b cois et l'Institut de r adaptation en d ficience physique de Qu bec esp rent que chaque assembl e de fabrique se montrera attentive aux besoins des personnes malentendantes. Nous fondons de grands espoirs pour qu'une action rapide soit entreprise de votre part. Nous vous demandons de prendre position afin que votre communaut  chr tienne soit accueillante pour les personnes malentendantes qui se sentent trop souvent exclues et qui peuvent difficilement participer   la vie de leur communaut .

Si votre assembl e de fabrique est dispos e   favoriser une meilleure participation des personnes malentendantes, nous vous invitons   communiquer avec les fournisseurs qui ont pr par  une proposition. De plus, **pour recevoir plus d'informations, vous pouvez  galement communiquer avec M. Pierre Nadeau, de l'Institut de r adaptation en d ficience physique de Qu bec (418) 529-9141 poste 2340 ou avec M. Vincent Dufour de l'Association des malentendants qu b cois (418) 623-5080**

Merci

G rard Lapointe, de l'Institut de r adaptation en d ficience physique de Qu bec  
Vincent Dufour de l'Association des malentendants qu b cois

### 3- Description de l'appareil et fa on de se le procurer.

Voici la solution propos e par l'A.M.Q. et l'I.R.D.P.Q. : acqu rir le syst me d cade M.F. MS-100, au co t de 700 \$, plus les taxes.

Le MS-100 est un  metteur FM mono de qualit  professionnelle op rant dans la bande FM commerciale (81,1-107.5 Mhz) et destin    l'aide   l'audition   l'aide d'un simple "baladeur". Il est garanti un an. Branch  sur le syst me de sonorisation de l' glise, (fiche RCA, audio "out") l' metteur diffuse un signal FM programmable. La fabrique indique   l'entr e de l' glise,   l'aide d'une affiche, qu'elle dispose d'un syst me pour personne malentendante et y indique la fr quence FM utilis e. Les auditeurs n'entendent que les intervenants qui utilisent le micro du syst me de sonorisation de l' glise.



Il est possible d'ajouter en plus, un transmetteur   puissance ajustable jusqu'  80 mw. Le budget passe alors   environ 1000\$, plus les taxes.

Deux fournisseurs offrent le produit:

Daniel Bernard  lectronique 418-529-9141  
Siscom inc. 418-659-1960

### Re u de charit 



L'Agence du revenu du Canada a publi  une nouvelle exigence pour l' mission de re us officiels de dons.

#### Q1. Quelle est la nouvelle exigence pour les organismes de bienfaisance enregistr s qui d livrent des re us officiels de dons?

A1. Les organismes de bienfaisance enregistr s sont tenus d'ajouter le nom « Agence du revenu du Canada » ainsi que l'adresse du site Web de l'Agence aux re us officiels de dons.

#### Q2. Quel nom et quelle adresse de site Web doivent appara tre sur tous les re us?

A2. Le nom **Agence du revenu du Canada** et l'adresse de site Web [www.cra-arc.gc.ca/bienfaisance](http://www.cra-arc.gc.ca/bienfaisance) doivent appara tre sur tous les re us.

#### Q3. Quand les organismes de bienfaisance enregistr s devront-ils ajouter cette information   leurs re us officiels de dons?

A3. Les organismes de bienfaisance enregistr s doivent ajouter cette information   leurs re us   partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

#### Q4. Que faire si vos re us actuels ne contiennent pas cette information? Devez-vous les jeter et vous en procurer des nouveaux?

A4. Non. Pour l'ann e 2005, il est acceptable d'ajouter le nom « Agence du revenu du Canada » et l'adresse du site Web de l'Agence par d'autres moyens que l'impression habituellement requise (p. ex. vignette autocollante, timbre,  crit   la main).

## Campagne de financement par dons en 2005

Comme l'a démontré le sondage mené auprès des assemblées de fabrique en juin et juillet 2004, la majorité des fabriques réalisent leur campagne de financement annuelle à la fin d'avril et en mai.

Le Département des fabriques offre du matériel de promotion pour la campagne de financement (Capitation ou C.V.A.). Une affiche et un dépliant sont offerts au service de l'imprimerie.

Le montant du don de la capitation pour les catholiques en 2005 est le même que celui demandé en 2004 soit **45 \$ par personne adulte**.

La campagne officielle pour la capitation ou la relance de la C.V.A. a lieu du 23 avril au 8 mai 2005. Vous ne faites pas votre campagne de financement à cette période ? Vous pourriez peut-être profiter de l'occasion pour effectuer un rappel auprès des donateurs.

### Campagne publicitaire

Encore cette année, les fabriques de paroisse seront appuyées par une campagne publicitaire grand public. Elle se fera principalement dans les deux grands quotidiens couvrant le territoire diocésain (Journal de Québec et Le Soleil), de même que dans les hebdomadaires régionaux. Afin de maximiser l'impact, les formats ont été grandement augmentés, et les publicités des quotidiens seront publiées les samedis. Le Semainier et le Feuillet paroissial seront également mis à contribution. Il y a aussi une présence médiatique à la radio, dans une campagne de style entrevue sur les ondes de CITF Rock détente.

De plus, en nouveauté cette année, une campagne de relations publiques afin de sensibiliser la population à la réalité des paroisses. Des entrevues dans les différents médias seront réalisées avec l'archevêque de Québec, le cardinal Marc Ouellet.

Voici les dates et les médias retenus :

#### Quotidiens

Le Journal de Québec	Toutes les régions	23-30 avril, 7 mai
Le Soleil	Toutes les régions	23-30 avril, 7 mai

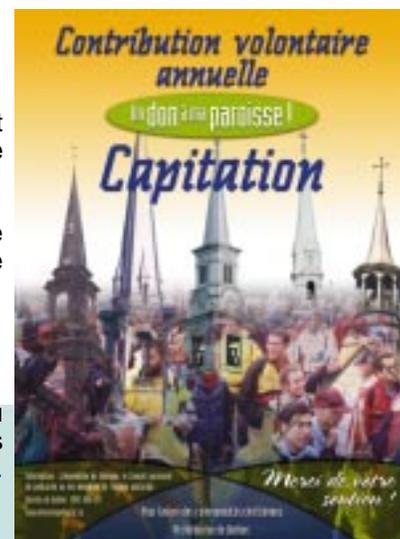
#### Hebdomadaires

La Voix du Sud	Bellechasse-Etchemin	23 et 30 avril
Journal de Lévis	Grande région de Lévis	27 avril et 4 mai
Courrier de Portneuf	Portneuf	24 avril et 1 <sup>er</sup> mai
Courrier de Frontenac	Amiante/Bois-Francs	29 avril et 6 mai
L'Éclaircur	Beauce	23 et 30 avril
Peuple Lotbinière	Lotbinière	24 avril et 1 <sup>er</sup> mai
Plein Jour Charlevoix	Charlevoix	22 et 29 avril

Feuillet paroissial		24 avril
Semainier		24 avril et 1 <sup>er</sup> mai

#### Radio

CITF Rock détente	Toutes les régions	25 au 29 mai
-------------------	--------------------	--------------



### Rappel: Formation de base des membres des AF

Depuis la fin de janvier, 4 sessions de formation de base ont été offertes. Plus de 120 personnes y ont participé. Merci à tous et à toutes.

Voici la liste des dernières sessions à venir :

**Quand et où ?** En soirée, 19 h 30 à 21 h 30 pour :

#### Lotbinière/Bois-Francs

Mercredi, **23 février** au sous-sol de l'église de Saint-Calixte, Plessisville

#### Chaudière

Mercredi, **2 mars**, sous-sol de l'église de l'Assomption, boul. Lacroix, Saint-Georges

#### Amiante

Jeudi, **10 mars**, salle de la pastorale, église de la Présentation de Notre-Dame, ave Labbé, Thetford-Mines

**Inscription obligatoire** auprès de France Ruel, 688-1211 #247

### Rappel : publication du rapport financier d'une fabrique

L'article 32 de la Loi sur les fabriques oblige l'assemblée de fabrique à transmettre son rapport financier dans les 60 jours suivant la fin de l'année financière. Donc pour 2004, la date limite est le 28 février au Département des fabriques.

De plus, ce rapport doit être communiqué aux paroissiens et paroissiennes dans les mêmes délais. Il est utile de rappeler que le rapport financier doit présenter tous les éléments d'un bilan financier : actif, passif, réserve, revenus et dépenses.

Il peut être résumé mais doit comprendre tous ces éléments !

### Rappel : logiciel de comptabilité

L'année financière 2004 est la dernière année où les rapports financiers manuels sont acceptés. D'après le Département de l'informatique, 19 fabriques n'ont pas informatisé leur comptabilité. Celles-ci doivent au choix prendre entente avec une autre fabrique pour que leur comptabilité soit tenue à l'aide du logiciel ou encore prendre contact avec le Département de l'informatique.